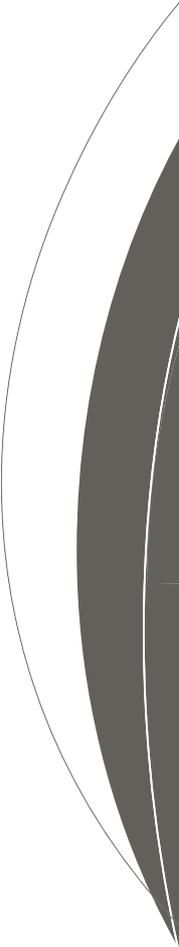




Fonds Afnor
pour
la Normalisation

Rapport d'activité

2015





Fonds Afnor

pour
la Normalisation

Fondé par l'association française de normalisation en 2011, le Fonds AFNOR pour la normalisation a pour objectifs de :

- Favoriser les activités de recherche et d'intelligence économique dans le domaine de la normalisation et le retour d'expérience sur l'utilisation des normes
- Soutenir l'action internationale du système français de normalisation
- Promouvoir les bénéfices et encourager le développement de la normalisation

Soutenir un projet proposé par le Fonds AFNOR pour la normalisation, c'est pour une organisation le moyen d'être associée à une action d'intérêt général, au-delà de l'activité commerciale, valorisant ainsi son image institutionnelle.

FONCTIONNEMENT DU FONDS

- Le **Conseil d'administration** est l'instance de gouvernance du Fonds AFNOR pour la normalisation, conformément à la Loi de modernisation de l'économie de 2008. Le Conseil d'administration a mis en place son bureau, comme suit :

Composition du Conseil d'administration en 2015

Administrateur	Représenté par	Rôle dans le bureau
M. Claude SATINET, Président du Conseil d'administration d'AFNOR		Président
Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels – SNELAC	Mme Sophie HUBERSON	
Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur – ADEIC	M. Patrick MERCIER	Secrétaire
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme	M. André-Jean GUERIN	
M. Olivier PEYRAT, Directeur général AFNOR		Trésorier
Mme Isabelle RIMBERT, Directrice adjointe AFNOR Normalisation		

Deux mandats d'administrateur ont été renouvelés en 2015, conformément aux statuts.

- Le **Comité consultatif** a été mis en place pour faire des propositions relatives à la politique d'investissement et en assurer le suivi. Le Comité consultatif est constitué de personnes extérieures au Conseil d'administration, comme suit :

Composition du Comité consultatif en 2015

Membres du Comité consultatif
Mme Jeanne MARCUCCI-DEMEURE, représentante de la déléguée interministérielle aux normes – DGE
M. Jacques SCHRAMM, président de la société A2 Consulting
Mme Nicole BEAUVAIS-SCHWARTZ, directrice du mastère spécialisé en intelligence économique de l'école internationale des sciences du traitement de l'information.

Le Comité consultatif s'est réuni pour la dernière fois en 2015 et a donné des avis sur la politique d'investissement et sur l'approche de la recherche de donateurs en fonction des caractéristiques des projets considérés. Le Conseil d'administration a donné suite aux avis du Comité consultatif en 2015.

STRATÉGIE DU FONDS

L'examen des premiers projets a permis de préciser la stratégie de ciblage. La figure suivante résume les thèmes sur lesquels le Fonds centre son action :

Thèmes prioritaires pour l'action du Fonds



- **Moyens d'action du Fonds** – Le Conseil d'administration du Fonds s'appuie sur des salariés d'AFNOR qui assurent la gestion administrative, comptable et financière du fonds. Cette équipe est calibrée pour générer un coût minimum sur le plan des ressources. Concrètement, les salariés déclarent le temps consacré aux activités requises par le Conseil d'administration. Ces déclarations sont contrôlées par le trésorier puis facturées par AFNOR au Fonds. Le temps consacré par les salariés d'AFNOR est valorisé sur la base des salaires chargés et taxés, à l'exclusion de toute quote-part des frais généraux et des frais d'exploitation, conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes.

PROJETS

Etude des projets – Le Conseil d'administration a établi les principes suivants :

- ↘ L'apport du fondateur AFNOR n'est affecté à des projets qu'à la condition que des donateurs s'y joignent, projet par projet,
- ↘ Le traitement peut être différencié en fonction de la taille des projets pour apporter de la souplesse au processus d'instruction et aux critères à remplir,
- ↘ Les dossiers sont examinés dans le détail en termes de faisabilité avant de procéder à la recherche de dons auprès de tiers.

Les projets sont examinés tout d'abord du point de vue de l'éligibilité de son porteur, puis de la conformité aux critères d'intérêt général définis avec l'appui du Comité consultatif, d'un conseil juridique et de la Direction de la Législation Fiscale.

Depuis sa création, le Conseil d'administration a ainsi examiné onze projets présentés par des bénéficiaires potentiels éligibles, dont cinq répondaient à tous les critères, notamment l'avis favorable du Comité de coordination et de pilotage de la normalisation. Trois de ces projets bénéficiaient en outre du soutien de donateurs ou d'autres financements de partenaires extérieurs et ont donc reçu l'aide du Fonds.

RAPPORT AVEC LES TIERS

Consommation et modes de vies durables

En 2013, le Fonds a fait appel à projets sur le thème de la consommation et des modes de vies durables, suite à un premier questionnement conduit en 2012 auprès d'ONG environnementales et d'associations de consommateurs.

L'appel à projets envisageait trois champs potentiels :

- ↘ L'évaluation du coût et de l'impact en terme sociétaux et environnementaux (biodiversité, climat, ...) permettant de qualifier le caractère durable des modes de vie et de la consommation,
- ↘ La perception des impacts environnementaux par les consommateurs : représentation des différents impacts, appréciation de leur échelle, représentation de la part contributive des différentes étapes du cycle de vie ;
- ↘ Les mesures pour augmenter la durée de vie des produits et leur maintenabilité.

Après la clôture de l'appel à projets le 15 octobre 2013 et étude des résultats, le Fonds a labellisé un projet présenté par l'Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs.

Durabilité des produits - soutien à un projet de l'ALLDC

Le Conseil d'administration du Fonds s'est assuré des conditions nécessaires à la validation du projet sur la perception des impacts environnementaux par les consommateurs, sous l'angle de la durabilité des produits. Le Fonds a joint son soutien aux apports réunis par l'Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs, ce qui a permis au projet de démarrer en 2015. Le projet est actuellement en cours de réalisation.

Enseignement de la normalisation - soutien à un projet de l'ISST

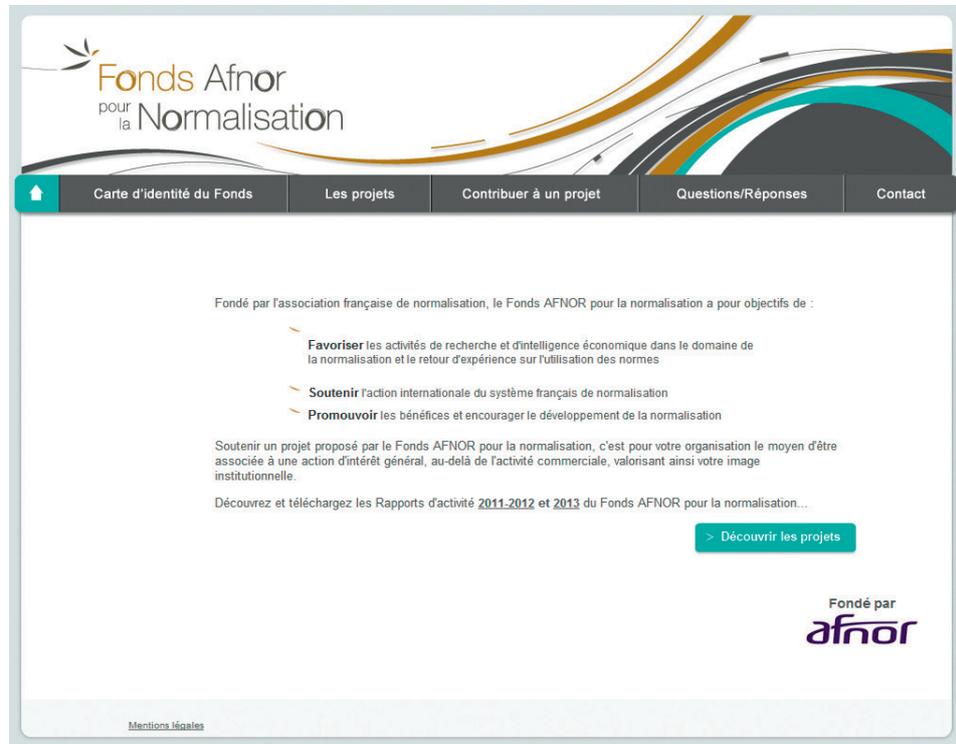
L'Institut des Sciences Sociales et du Travail (ISST) est une composante de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'ISST a présenté un projet de formation à la normalisation et à ses enjeux pour les acteurs de la société civile. Il s'agit notamment de militants d'associations de consommateurs, de syndicats de salariés ou d'ONG susceptibles de s'engager à terme dans la normalisation. Le projet ayant été retenu en 2013, un donateur s'est proposé, ce qui a permis à l'ISST de mener à bien son projet en 2014, avec le soutien du Fonds. Considérant le succès de cette opération, le Conseil d'administration envisage de la renouveler si le bénéficiaire de l'apport présente à nouveau une demande d'apport.

Promotion de la normalisation - soutien à un projet du Musée des arts et métiers

Le Fonds a décidé de se joindre aux autres soutiens réunis par le Musée des arts et métiers pour son exposition consacrée à la carte à puce, notamment en raison de son volet consacré au rôle joué par les normes dans le succès technologique. Cette exposition a été ouverte au public de juin 2015 à janvier 2016. Elle souligne en particulier le rôle des normes internationales dans l'émergence et l'accès au marché mondial des technologies innovantes, ce qu'évoque également le catalogue de l'exposition, proposé à travers un lien ci-dessous :

- ↘ Page d'accueil de l'exposition : <http://www.arts-et-metiers.net/carteapuce>
- ↘ Catalogue de l'exposition : http://www.arts-et-metiers.net/sites/arts-et-metiers.net/files/asset/document/carte_a_puce._une_histoire_a_rebonds_musee_des_arts_et_metiersld.pdf

- ✎ **Informier** – Un site web permet à toute personne intéressée de s’informer sur le Fonds AFNOR pour la normalisation et sur les projets auxquels il réfléchit.



Page d'accueil du site web www.fonds-afnor-normalisation.org

Cette ressource électronique en ligne permet de placer à disposition des personnes intéressées :

- ✎ les statuts du Fonds,
- ✎ les rapports annuels d'activité,
- ✎ l'information sur les projets.

ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL FINANCÉES OU BÉNÉFICIAIRES DE RÉTRIBUTIONS

En 2015, le Fonds a soutenu les projets présentés par l'Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs et par le Musée des arts et métiers, qui sont entrés en réalisation au cours de l'année grâce à un apport de 10.000 euros pour chacun, versé par le Fonds et qui s'ajoute aux autres apports réunis par ces bénéficiaires.

LISTE DES DONS REÇUS

Depuis le versement initial de 300.000 euros, sur un total d'un million d'euros à apporter par le Fondateur AFNOR, le développement des projets n'a pas encore rendu nécessaire l'appel à des versements supplémentaires. Le solde de 700.000 euros sera appelé à mesure des besoins découlant de la mise en œuvre des projets, pour un total de 1.000.000 euros enregistré en tant que dotation consommable.

En 2013-2014, un premier don de 7000 euros a été accordé par l'UNM. Ce don a été affecté au projet sur l'enseignement de la normalisation, réalisé par l'ISST en 2014.

www.fonds-afnor-normalisation.org

Fonds AFNOR pour la Normalisation

11, rue Francis de Pressensé F – 93 571 La Plaine Saint Denis cedex

Contact : Pascal POUPET
Tél: + 33 (0)1 41 62 84 19
pascal.poupet@afnor.org